

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 FÉVRIER 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Six du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

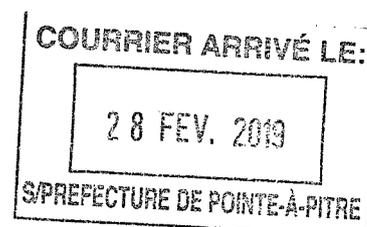
ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE– M. Christian THÉNARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM– Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER (excusé) – Mmes Ghislaine GISORS (excusée) – Nadia CELINI (déplacement momentané) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Renetta CONSTANT (excusée) – MM. Julien BONDOT (excusé) – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – M. Yvan MARTIAL (excusé ; pouvoir donné à M. José SEVERIEN) – Mme Maguy THOMAR (excusée) – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée).

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES EN
VUE DE LA POURSUITE DU
PROGRAMME PLURIANNUEL DES
TRAVAUX PARASISMIQUES SUR
LES BÂTIMENTS SCOLAIRES DE
LA VILLE**

CM-2019-1S-DAF-06



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de procéder à des études complémentaires visant à actualiser le diagnostic initial réalisé en 2009 ;

Considérant la forte volonté de l'Etat de maintenir, voire de renforcer son accompagnement financier en vue de la poursuite de ce programme pluriannuel de travaux parasismiques dans les bâtiments scolaires de la ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la réalisation d'études complémentaires en vue de l'actualisation des données nécessaires à la poursuite du programme pluriannuel des travaux dans les bâtiments scolaires de la Ville.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel des études comme suit :

	ÉTUDES PARASISMQUES	DIAGNOSTIC AMIANTE	TOTAL
DÉPENSES HORS TAXES	80 000 €	20 000 €	100 000 €
RECETTES	80 000 €	20 000 €	100 000 €
<i>FPRNM</i>	48 000 €		48 000 €
<i>DSIL</i>	16 000 €	16 000 €	32 000 €
<i>VILLE</i>	16 000 €	4 000 €	20 000 €

Article 3 : D'autoriser monsieur le maire à solliciter les partenaires financiers en vue de l'obtention de subventions et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
28 FEV. 2019
Et publication ou notification
le
01 MARS 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 26 février 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint

- José SEVERIEN
MAIRIE DU GOSIER
GOSIER
MADELOUPE

COURRIER ARRIVÉ LE:

28 FEV. 2019

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE